

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 31 (1886)  
**Heft:** 3

## Titelseiten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXI<sup>e</sup> Année.

N<sup>o</sup> 3.

15 Mars 1886

## Le service des ordres et des rapports.

Frappé du peu de développements contenus dans nos règlements, sur tout ce qui a trait au service si important des ordres et des rapports, nous avons entrepris de chercher à combler cette lacune et dans ce but nous avons joint aux résultats de notre modeste expérience personnelle, des renseignements puisés dans la littérature militaire.

Et encore, lorsque nous parlons de notre expérience, ne s'agit-il que des quelques fruits que l'on peut récolter dans une carrière parcourue à travers la vie de caserne et des manœuvres pacifiques. Quant aux enseignements de la guerre, c'est au-dehors que nous avons dû les chercher ; citons en particulier l'ouvrage de Cardinal de Widdern « Befehlsorganisation », où nous avons trouvé une mine abondante en préceptes, en exemples et en conseils <sup>1</sup>.

### *Considérations générales.*

Au premier abord et sans avoir approfondi le sujet si vaste des ordres et des rapports, on peut se demander s'il est réellement bien difficile pour un supérieur de donner et de faire transmettre ses ordres, bien difficile pour un subordonné de les exécuter et de faire rapport sur leur exécution. Indépendamment de la valeur stratégique et tactique de ces communications entre les chefs supérieurs et inférieurs, qui ne peut dépendre que de leurs aptitudes, de la pratique, du talent ou du génie, il y a dans tout ce mécanisme, dans tous ces rouages qui composent le système des ordres, une telle quantité de règles à suivre, de formes à observer, de précautions à prendre, que l'on ne tarde pas à se convaincre que c'est un vaste domaine que l'on a devant soi ; le parcourir en étudiant les diverses parties, constitue non seulement une recherche

<sup>1</sup> Pendant que nous étions occupé à mettre au net nos notes a paru en projet l'Instruction pour les états-majors de corps de troupes combinés ; nous avons modifié et complété notre travail pour le rapprocher de la dite instruction, qui subira sans doute encore des modifications avant son adoption définitive.